



depression reconnue par medecine du travail

Par **curieuse**, le **02/03/2011** à **11:32**

à force de harceler mon mari , il fait une depression et il est suivi par un psy qui nous conseille de faire reconnaitre cet etat par la medecine du travail afin de forcer le patron à le licencier pour inaptitude au travail, ainsi ne pas perdre ces indemnités de chômage. VRAI ou PAS? et quelle en sont les consequences car effectivement il ne peut plus travailler dans cet etablissement mais compte bien retravailler ensuite dans un autre endroit???

MERCI POUR LA
REPONSE

Par **P.M.**, le **02/03/2011** à **11:39**

Bonjour,

Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi, sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation...

Le fait d'être déclaré inapte dans une entreprise n'empêche pas d'être ensuite embauché par un autre employeur...

Je vous propose [ce dossier](#)

Par **rugbys**, le **02/03/2011** à **13:56**

Bonjour,

la santé n'a pas de prix, il serait mieux avisé de chercher du travail ailleurs pour conserver sa santé. Rien n'empêche de faire une déclaration de maladie professionnelle pour l'ancien employeur.

Bon courage.